

01/04/2026



Nature de l'acte :
Libertés publiques et
pouvoirs de police

OBJET :

Réglementation tempo-
raire de circulation :
Rue des Vergnes

Travaux effectués par
l'entreprise CHANTIERS
MODERNES NOUVELLE-
AQUITAINE

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche (Corrèze),
Eddie MARCOS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212.1, L. 2212.2 et L. 2213.1.

Vu le Code de la Route, notamment les articles R. 411-21-1, R.411-25.

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1, 8^{ème} partie signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifiée.

Vu la demande de l'entreprise CHANTIER MODERNES NOUVELLE-AQUITAINE, 3 rue Gaspard Monge Parc Industriel de Pessac Canéjan 33600 PESSAC.

Considérant que pour permettre des travaux d'inclusion et de renforcement dans le sol avec une foreuse, il est nécessaire de réglementer la circulation et d'instituer une réglementation particulière par mesure de sécurité la rue des Vergnes.

ARRÊTE

Article 1 – La circulation de tous les véhicules sera interdite rue des Vergnes de 14h00 à 18h00 les 14,15 et 16 avril 2026. Une déviation sera mise en place par l'avenue de la Marquisie puis la rue de Daudy.

Article 2 – La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle modifiée susvisée relative à la signalisation temporaire des routes et sera mise en place par l'entreprise.

Article 3 – Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur l'Adjudant-Chef, commandant la Brigade de Gendarmerie de LARCHE,
- Monsieur le Directeur départemental du SDIS.
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Commune,
- L'entreprise CHANTIERS MODERNES NOUVELLE-AQUITAINE,

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 1^{er} avril 2026,

Le Maire,



Eddie MARCOS

Certifiée exécutoire

Publication / Notification:
07/04/2026